

L'UNSA Vous informe !

Section UNSA Pas de Calais

COMPTE RENDU DU COMITE DÉPARTEMENTAL

DE L'ACTION SOCIALE DU PAS DE CALAIS

du 28 novembre 2023

Le Comité Départemental de l'Action Sociale du Pas de Calais s'est réuni le 28 novembre 2023 à 9h30, en présence de Mme Ortiz, présidente, de la déléguée Mme Sahm, du responsable régional de la délégation M Diallo et de Mme DURAND, Directrice Régionale des Douanes de Dunkerque.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de CDAS du 11/04/2023
- Présentation de la nouvelle organisation du réseau de l'action sociale
- Point d'étape sur les crédits d'actions locales 2023
- Questions diverses

Liminaire de l'UNSA

Madame la Présidente,

L'UNSA souhaite réaffirmer la nécessité d'une action sociale forte, pour tous.

En effet, nous venons malheureusement de passer les un an de la disparition de notre collègue Ludovic Montuelle, nos pensées vont à sa famille, nous ne l'oublions pas !

A cela s'ajoute les événements dramatiques d'octobre sur Arras, l'insécurité, les guerres dans différentes parties du monde, les intempéries, l'inflation... les agents ont plus que besoin de passer des moments en famille et de se créer de bons souvenirs pour ne serait-ce que pour un moment ne pas penser à tous ceux qui nous ont quittés trop tôt que ça soit au travail ou dans la sphère privée.

L'action sociale doit pour le SG et pour la DGFIP rester une priorité avec un budget à la hauteur des agents et de leur implication dans le travail !

Dans un contexte normal, il est également nécessaire d'avoir un médecin de prévention donc il apparaît urgent dans notre situation de recruter rapidement un médecin pour le secteur Arrageois.

De même il me semble avoir fait un message à tous pour le report de la date de sélection du concours de dessins, je comprends que la date n'ait pas pu être changée, merci à Gabrièle ma suppléante qui a décalé

son agenda pour se rendre disponible, par contre une réponse à mon message par la déléguée m'aurait semblé un minimum, je ne l'ai toujours pas reçu à ce jour....

Merci pour votre attention

PV du CDAS du 11/04/2023

Le PV a été voté POUR à l'unanimité.

Présentation de la nouvelle organisation du réseau de l'action sociale

Point pour information présenté par M Diallo

M Diallo explique que la régionalisation aurait dû commencer au 01/01/2023 mais que le SG avait préféré prendre le temps pour être plus efficace rapidement et donc la mise en place est effective au 01/01/2024.

L'UNSA fait remarquer que sur le principe, il est préférable pour lancer une nouvelle organisation d'être prêt et est d'accord mais dans cette situation, il ne fallait pas supprimer les effectifs avant cette réforme. Mme Sahn est seule depuis maintenant deux ans et les assistantes n'ont pas été remplacées car la régionalisation arrivait bientôt.

L'action sociale des Hauts de France est composée de cinq départements : le Nord, la Somme, l'Aisne, l'Oise et le Pas-de-Calais. Chaque délégation possède un délégué qui devient un délégué de proximité. Parallèlement des délégués référents sont nommés et ils ont chacun une mission :

- la restauration
- vacances loisirs actions sociales
- parentalité
- communication.

Cependant le délégué de proximité est l'interlocuteur de premier niveau des agents, des services locaux et des organisations syndicales pour toute l'action sociale au sein du département.

De même chaque délégué de proximité aide à hauteur environ de 20 % un délégué référent soit pour notre département Mme Sahn aide le référent « Vacances loisirs actions sociales ».

M Diallo insiste sur le fait que les délégués de proximité perdent en tâche chronophage et ont donc plus de temps à consacrer pour les autres fonctions. En devenant un accueil de 1^{er} niveau, il gagne en qualité mais non en quantité.

L'UNSA ainsi que les autres organisations syndicales ont émis des doutes sur la charge de travail de la déléguée qui devrait s'amoinrir grâce à cette régionalisation.

Il a été convenu que M Diallo revienne au 2^{ème} CDAS de l'année 2024 pour faire un point sur la situation et les conditions de travail de Mme Sahn.

De même M Diallo a insisté sur le fait qu'il pourrait, par la suite, y avoir des projets de sorties régionales. Ces sorties n'impacteraient pas les budgets départementaux. Elles se décideraient où, par qui et financées comment ? Les réponses sont vagues... Un financement serait demandé à différents fonds dont le FIL (fond d'innovation locale). Dommage que les OS, ni les délégués ne soient au courant de ces fonds autres que le FIL, des crédits auraient été déjà demandés.....

Avec ce type d'idée, n'est-ce pas le début d'une action sociale régionale avant même que le nouveau réseau régional de l'action sociale ne soit mis en place ?

Point d'étape sur les crédits d'actions locales 2023

Point présenté par Mme Sahn

Un mail avait été envoyé de la déléguée vers les organisations syndicales pour valider, en amont du CDAS la ventilation du reste du budget 2023. Pour rappel, le budget ne peut pas être reporté d'une année sur l'autre.

Dans le mail qui a été voté POUR par quatre OS et contre par Solidaires, nous avons :

- au vu du succès du concours de dessins avec 185 participants, il manquait des crayons (car nous étions partis sur 150 dessins)
- pour la tranche 13/15 ans : proposition de chèque culture de 10€ à la place des crayons (concours de dessin)
- acheter des chèques kadodrive en avance pour l'année prochaine : le problème de pouvoir garder ces chèques est résolu car le prestataire accepte de les stocker chez lui (car la déléguée n'a pas l'autorisation de stocker des valeurs)
- acheter une boîte de chocolat en geste de sympathie pour les collègues sinistrés du fait des inondations.

Ce dernier point a fait débat.

En effet, Solidaires avait proposé d'allouer tous les fonds restants pour des chèques cadeaux en faveur des sinistrés mais du fait de 4 voix contre une les deux premiers points ont été achetés par Mme Sahn. Car Solidaires a émis le fait que si des enfants n'avaient pas de crayons et que si on leur expliquait, ils comprendraient.

L'UNSA s'est opposé fermement : tous les enfants qui ont participé doivent avoir un lot, surtout qu'il peut également s'agir d'enfants sinistrés.

De même, sur quels critères se baser pour sélectionner les agents pouvant recevoir ce chèque cadeaux ? Les assistantes sociales nous ont expliqué que l'indemnité de 2 000€ ne concernait que l'habitation principale. Pour le moment, 13 dossiers ont été validés sur 41 demandes.

Il a été décidé de faire parvenir un chèque cadeau de **50€** à tous les sinistrés que ça soit l'habitation principale ou autre (les assistantes sociales se permettront d'en informer les personnes concernées : en effet, le secret professionnel est de rigueur et les membres du CDAS n'ont pas à savoir qui est touché).

Le reste du crédit non alloué sera utilisé pour l'achat de chèque kadodrive car il se peut, selon la date à laquelle les factures passeront dans Chorus, que l'action sociale récupère une partie du budget de la journée information retraite annulée à cause des intempéries et une partie des places de cinémas car 900 places étaient prévues sur Liévin et seulement 775 ont été réservées.

Sur ce point, 3 syndicats ont votés POUR : Solidaire, la CGT et l'UNSA.

La CFDT/CFTC et FO se sont abstenus car les critères sont flous et la somme envoyée est ridicule par rapport aux dégâts subis dans ce genre de drame.

L'UNSA a voté POUR mais difficilement, car sur le principe nous sommes d'accord. Certes, la somme est ridicule mais c'est le geste qui compte. Ensuite, l'action est faite car il reste du crédit et que l'on est en fin d'année. Comment cela se serait-il passé en cours d'année ? Devons-nous priver tous nos agents de sorties si, à l'avenir, des catastrophes se répètent ? Des agents sont parfois confrontés à des difficultés égales mais moins médiatisées et donc l'action sociale ne fait rien

Comme nous l'avons dit dans notre liminaire : *les agents ont plus que besoin de passer des moments en famille et de se créer de bons souvenirs, ne serait-ce que pour un moment ne pas penser à tous ceux qui nous ont quittés trop tôt que ce soit au travail ou dans la sphère privée.*

En espérant que d'autres situations égales ne se reproduisent pas et que des telles décisions ne doivent pas être à nouveau votées.

Questions diverses

Pas de questions diverses

Fin à 13h

L'après-midi est consacré à la formation des titulaires et suppléants